

Jean MAGNE (\*)

## EN FINIR AVEC LA "TRADITION" D'HIPPOLYTE ! (\*\*)

Combien je remercie Mgr A. G. Martimort, ami et adversaire ainsi que Dom B. Botte depuis notre collaboration au *Missel rural* en 1947 ou 48, d'avoir, dans son article: « Nouvel examen de la *Tradition apostolique* d'Hippolyte, paru dans le numéro de janvier-mars 1987 de cette même revue, émis un certain nombre de jugements présentant ma thèse *Tradition apostolique* sur les *charismes* et *Diataxeis* des saints Apôtres (1) comme « une œuvre d'imagination tout à fait dénuée de fondements » (pp. 8 ; 14 ; 22). Il me donne ainsi, usant du droit de réponse, une occasion inespérée d'exposer de nouveau mes arguments et mes conclusions. Je le ferai de façon simple et vivante, en racontant tout bonnement la soutenance de ma thèse et les péripéties de ma recherche.

### I. - La soutenance de ma thèse

Dès le début de son article (p. 6 et note 7), Mgr M. signale que H. I. Marrou (2), qui présidait la soutenance de ma thèse, en

(\*) 23, rue Lacharrière, 75011 Paris. Tél. 47.00.73.22.

(\*\*) Jean Magne a demandé à user du droit de réponse à la suite de l'article de Mgr. A.-G. Martimort, « Nouvel examen de la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte », paru dans cette revue 88/1, 1987, 5-25. A la lecture de l'article qui suit Mgr Martimort a seulement déclaré: « Décidément, je n'ai qu'à reprendre la réponse de Dom Botte à Jean Magne: 'Les lecteurs jugeront'. Je ne crois pas que ceux-ci concluent comme M. Magne: 'Si donc sans abandonner son opinion il a gardé le silence, c'est, je pense, qu'il n'avait pas d'arguments à faire valoir' ».

(1) Jean MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints Apôtres. Identification des documents et Analyse du rituel des ordinations* (Origines chrétiennes I), Paris, 1975. A paru en même temps un second volume, présenté en même temps que le premier pour le diplôme de l'EPHE et le doctorat mais jugé superflu par les examinateurs. C'est un long commentaire de la phrase de la consécration épiscopale « offrir les dons de la sainte Eglise ». *Sacrifice et Sacerdoce: Du dépouillement ecclésial à la mise en commun des biens, de ce communisme pratique à un capitalisme charitable, de l'aide aux pauvres aux dons à Dieu, des sacrifices matériels à l'offrande de la Passion* (Origines chrétiennes II), Paris, 1975 (chez l'auteur, 23, rue Lacharrière, 75011 Paris).

(2) Henri Irénée MARROU, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur à la Sorbonne (Paris IV).

### SUMMARY

Jean MAGNE. — Setting once for all the question of Hippolytus' *Tradition*. Pages 5-22.

*In answer to Mgr. Martimort (BLE 88/1, 1987, 5-25) the author tells the story of the ups and downs during and after his viva about Apostolic Tradition on charismas and Diataxeis of the Holy Apostles.*

Georges-Mathieu de DURAND. — Studies on Mark the Monk, IV: A double definition of faith. Pages 23-40.

*In Philoxenes of Mabboug's Parenetic Homilies two notions of faith are to be found. What is their origin? It is searched for in several authors: Aphraates, the « Persian Sage »; the Book of Degrees; the pseudo-macarian Corpus; Jerome the Greek. It is found especially in Mark the Monk and used afterwards by Anastasius the Sinaite and John Damascene. There is a faith coming from the « hearing of the kerygma » and another, « firmer », the hypostasis (substance, existence) of the hoped for goods, according to the definition of Hebrews II, 1.*

Jean-Pierre INDAT. — Léonard Constant and the Sillon III: Facing the external crisis. Pages 41-61.

*In 1905 the Sillon decides to give shape to its educational action by entering the political lists and going in for a leftwing policy, at the very time when the Church of France undergoes a Communist persecution in full swing. The bishops protest. L. Constant multiplies his vindications of the Sillonist doctrine and action. But after the Roman intervention he sets an example of a reasoned Christian submission.*

S. MÉRINGHAC. — Critical Notes: A Theology of Resurrection, by Fr. Marie-Joseph Nicolas. Pages 61-66.

REVIEWS. — Pages 67-79.

avait fait « une critique sévère », résumée par moi avec « loyauté » en tête de mon livre. Peut-être le lecteur est-il curieux de savoir un peu plus en détail comment les choses se sont passées, quelles critiques m'ont été adressées et quelles réponses j'y ai opposées. J'ai heureusement retrouvé dans mes papiers la copie carbone d'une lettre écrite environ un an après les faits, à un moment où ils étaient encore tout frais dans ma mémoire. Ma thèse pour le doctorat de troisième cycle en « sciences des religions (patristique) » a été soutenue le 23 novembre 1974. La lettre est datée du 31 décembre 1975. Elle est adressée à M. Émile Poulat, Directeur de recherches au CNRS, fondateur des « Archives de sociologie des religions » :

« Cher Monsieur, j'ai lu avec une certaine émotion dans le numéro 13 de Méta-Panthère (3), que je viens de trouver, en cette soirée du 31 décembre, dans ma boîte à lettres, page 120, que, selon vous, j'aurais déformé la pensée de M. Marrou : « Aucun professeur de Sorbonne ne déclarera, ne peut déclarer publiquement en soutenance qu'il rejette les méthodes de la critique biblique ». C'est plus que de l'in vraisemblance », auriez-vous écrit à M. Goffinet (3).

Cette in vraisemblance est pourtant la stricte vérité, et son énormité, pour vous comme pour moi et tous les assistants, est précisément la raison pour laquelle j'ai tenu à en parler dans la page consacrée traditionnellement aux remerciements adressés aux examinateurs. Permettez-moi de vous donner à ce sujet les précisions suivantes :

Mon livre *Tradition apostolique...* avait été présenté par M. Guillaumont (4) comme diplôme de l'École pratique des Hautes Études, V<sup>e</sup> section, et examiné par MM. Gaudemet et Nautin. Lorsqu'il s'est agi de le présenter aussi comme thèse de troisième cycle, tout le monde a jugé normal de demander à M. Gaudemet, aussi professeur à Paris II, d'être le président du Jury ; mais, pour diverses raisons, après un an de négociations, la réponse de Paris II a été négative ; il m'aurait fallu, à 65 ans, reprendre des inscriptions dans cette université pendant deux ou trois ans ! J'ai été d'accord

(3) *Méta*, petite revue éditée par Joseph GOFFINET et distribuée le plus souvent gratuitement par son éditeur et principal auteur. Le titre « Méta » comportait souvent un complément caractérisant le numéro, comme ici « Panthère ».

(4) Antoine GUILLAUMONT, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études IV<sup>e</sup> section (Hébreu et araméen) et V<sup>e</sup> section (Christianismes orientaux), depuis professeur au Collège de France (Christianisme et gnoses dans l'Orient préislamique) et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

avec M. Guillaumont pour demander alors à M. Marrou de bien vouloir accepter la thèse dans son université (Paris IV) et de la présider, ce qu'il a accepté de très bonne grâce et dont je lui suis très reconnaissant. Or quelques jours avant la soutenance, je reçus une lettre de M. Marrou me demandant de prendre rendez-vous avec lui au sujet de ma thèse parce qu'il désirait que tout se passât « le plus humainement ». A cette entrevue, qui eut lieu dans la bibliothèque d'histoire des religions de Paris IV, M. Marrou me déclara que d'autres pourraient me dire que ma thèse était très bonne, etc., mais qu'il tenait à me prévenir, pour que je n'aie pas de surprise désagréable, qu'il n'admettait pas les méthodes critiques que j'employais, qu'il considérait donc le texte que je présentais extraire des chapitres sur les charismes des Constitutions apostoliques comme une composition signée Jean Magne 1974, que, par contre, il approuvait pleinement le raisonnement général que je faisais sur les textes (je pense qu'il visait principalement les pages 32 et 33) et que la seule question qu'il me poserait serait la suivante : « Pourquoi mes prédécesseurs, Schwartz, Connolly et les autres, n'avaient pas fait ce raisonnement si logique ? », ajoutant qu'il me demandait de préparer ma réponse.

Cette conversation me laissa perplexe. Je la rapportai à M. Caquot (5), qui me dit qu'une telle convocation du candidat avant la soutenance était tout à fait inhabituelle et qu'elle ne présageait rien de bon, puis à M. Guillaumont, qui me dit qu'il était assez naturel que les idées de M. Marrou ne se rencontrassent pas avec les miennes. J'ajoutai donc, au début du petit exposé que M. Marrou m'avait demandé de faire pour présenter ma thèse aux assistants, un paragraphe précisant que la méthode suivie n'était autre que celle de la critique biblique, pratiquée sous forme de critique littéraire tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et perfectionnée au XX<sup>e</sup> par les méthodes de la *Formgeschichte*, de la *Traditionsgeschichte*, et de la *Redaktionsgeschichte*. La tentation me vint, si M. Marrou renouvelait son rejet de la critique biblique et après le lui avoir bien fait préciser, de le récuser comme examinateur et de lever moi-même la séance. Je n'aurais jamais, pensai-je, ni personne, une telle occasion de remettre à sa place un professeur d'université et un membre de l'Institut. Je pris conseil de mon ami Gilbert Brunet (6), qui me dissuada. Ennemi comme lui de tout esclandre et ne voulant pas me montrer moins « humain » que M. Marrou qui m'avait dévoilé lui-même ses batteries, je résolus de prendre le risque de subir l'humiliation de me voir refuser la mention « très bien » — ce qu'il m'avait laissé entendre clairement —, lui faisant l'honneur d'avoir confiance qu'il se résoudrait finalement à la prononcer sur les instances des autres membres du jury. Ma résistance à la

(5) André CAQUOT, professeur au Collège de France (Hébreu et araméen), depuis membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(6) Gilbert BRUNET, ancien industriel, docteur en sciences des religions, auteur de : *Les lamentations contre Jérémie*, Paris, PUF 1968 ; *Essai sur l'Isaie de l'histoire*, Paris, Picard 1975.

tentation a été d'autant plus méritoire qu'après deux ans d'attente et à quelques mois de la retraite le titre de docteur ne pouvait plus m'apporter aucun avantage de carrière.

Lors de la soutenance, M. Marrou répéta ce qu'il m'avait dit en particulier, mais en précisant bien cette fois qu'il rejetait les méthodes de la critique biblique, ce qui fit sursauter tous les assistants, MM. Caquot, Sznycer (7), Annie Jaubert (8), etc., tout le groupe de mes amis de l'Institut d'Études sémitiques. Je répondis : « Où en serions-nous pour l'histoire d'Israël sans les travaux de Wellhausen, de Gunkel et des autres ? Et, pour le Nouveau Testament, nous en serions encore à la « La vie de Jésus » de Renan, ou de l'abbé Fouard ». M. Nautin approuva violemment cette réponse. M. Marrou dit seulement : « Laissons Renan, s'il vous plaît ! », et passa à ses autres critiques. A la question qu'il me posa, pour terminer, de savoir pourquoi mes prédécesseurs n'avaient pas trouvé le raisonnement que j'avais fait et qu'il approuvait, je répondis, après diverses considérations, qu'en définitive c'était parce qu'ils n'avaient pas utilisé les méthodes de la critique biblique qu'il me reprochait d'avoir employées.

La délibération du jury dura vingt ou vingt-cinq minutes, mais M. Marrou proclama avec bonne grâce la mention « très bien », et je lui ai la triple reconnaissance d'avoir accepté de présider la thèse, d'avoir voulu que tout se passât « le plus humainement », et d'avoir consenti à la mention « très bien ». M. Guillaumont et M. Nautin m'ont dit par la suite qu'ils y avaient tenu absolument. L'attitude de M. Marrou a justifié la confiance que j'avais mise en lui, tablant, indépendamment de ses idées, sur ce que je croyais savoir de son caractère.

Je précise encore que M. Marrou n'a jamais laissé entendre que je pouvais avoir appliqué mal les règles de la critique biblique, ce que j'aurais admis parfaitement, quitte à discuter les reproches précis qu'il m'aurait fait, comme ce fut le cas avec M. Nautin pour les phrases du début des chapitres sur les charismes. Il n'était pas sans sel d'entendre M. Marrou rejeter sur un a priori de méthode une analyse critique que M. Nautin venait de discuter ligne par ligne, n'étant en désaccord avec moi que sur les quelques lignes du début, dont je disais qu'il ne me semblait pas possible de tirer rien de certain.

La position de M. Marrou en face de la critique biblique, telle qu'elle s'est révélée à l'occasion de ma thèse, constitue un « cas » qui devrait intéresser, me semble-t-il, un spécialiste de la sociologie religieuse, et justifierait, me semble-t-il encore, une demande d'interview afin de lui bien faire préciser dans le détail les raisons de cette position. L'étude de la patristique, où la critique se réduit à la comparaison de quelques manuscrits et à des discussions sur

(7) Maurice SZNYCER, chargé de recherches au CNRS, depuis directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études (Épigraphie sémitique).  
(8) Annie JAUBERT, Maître de recherches au CNRS.

la paternité supposée ou réelle de tel ou tel écrit — comme dans mon « Identification des documents » dont il approuve les raisonnements — peut expliquer en partie ce peu d'ouverture vis-à-vis des problèmes tout différents que posent des documents anonymes ou pseudonymes sans cesse remaniés. Mais je pense aussi qu'ont pu jouer d'autres composantes et surtout d'un autre ordre.

Il me revient encore à l'esprit qu'en affirmant son rejet de la critique biblique, M. Marrou a déclaré qu'aux périodes bibliques, il ne se sentait à l'aise qu'avec les textes d'Ougarit, déclaration qui, m'a-t-on dit, fit faire une longue moue à M. Caquot, et qui montre que M. Marrou n'imagine pas que ces textes enfouis depuis longtemps sous les sables posent à peu près les mêmes problèmes de genre, de forme, d'histoire des traditions et de la rédaction que les textes bibliques et en général tous les textes sacrés, même si les savants, préoccupés jusqu'à présent d'en bien comprendre la langue, n'ont pas eu le temps de les aborder vraiment sous cet angle.

J'espère que cet exposé des faits, facilement contrôlable auprès des personnes citées et avant tout de M. Marrou lui-même, vous fera regretter d'avoir abandonné pour une fois par surprise, sur une simple présomption d'in vraisemblance, vos sages principes de froide critique, et qualifié sans contrôle de « dictum » mon affirmation qu'il n'était pourtant pas invraisemblable de croire dûment motivée.

Veillez agréer... »

Mon ami G. Brunet qui avait assisté à la soutenance et à qui « Méta » était aussi envoyé, écrivit, de sa propre initiative ou à ma demande, une lettre, datée du 2 janvier 1976, confirmant mes dires ; il est inutile de la citer. M. Poulat nous répondit, dès le 3, à l'un et à l'autre à peu près dans les mêmes termes. Je cite la réponse à G. Brunet, plus courte :

« Merci de votre lettre si mesurée. Je rentre d'une mission au Mexique. Dès que j'émergerai un peu, je reprendrai cette affaire dont l'importance théorique me paraît grande. Ce ne sont pas des questions de personnes, mais d'abord ce problème qui est au fond de mes travaux : la trilogie : désaccords - incompréhension - mécompréhension. Il me passionne. J'écris en ce sens à J. Magne. »

La Revue de Qumran, dans son numéro 32, décembre 1975, publia trois articles de moi sur le psaume 151 : le texte hébreu retrouvé à Qumran ; les textes grec et syriaque : le verset des trois pierres. J'en fis hommage à M. Marrou. Je reçus de lui pendant les vacances une lettre datée du 20 juillet 76, Le Curtillard de la Ferrière, 38580 Allevard, dont la seconde partie concerne notre propos :

« Cher M. Magne, j'ai été très intéressé par vos recherches sur le Ps. 151 : votre découverte de l'édition d'Elhinger mérite d'être soulignée, elle vient récompenser votre obstination et l'ingéniosité de votre recherche (mais cette feuille double constitue un « in fo », et non un « in-4° » comme dit Spitzel !)

La Sorbonne m'a offert le t. I de votre thèse dont vous m'avez envoyé le t. II ; j'ai un reproche à vous faire : vous ne deviez pas faire état de mon argumentation lors de votre soutenance sans me demander si j'étais d'accord sur le résumé que vous en donniez : mais rassurez-vous, je n'y attache pas d'importance. Bien cordialement vôtre. H. I. Marrou ».

C'était plus par malice que par honnêteté que j'avais écrit ce résumé, et cette intention mauvaise m'a fait oublier de mentionner son approbation pleine et entière de mon argumentation générale, qui justifie qu'en dépit de ses objections, il ait finalement consenti à la mention « très bien ». Je crois avoir écrit pour m'excuser, mais, en vacances, je n'ai pas dû prendre copie de ma lettre.

Au cours de l'une des années scolaires suivantes (1976-77 ou 77-78), à une date que je ne puis préciser, remontant la rue de la Sorbonne je rencontrai, à la hauteur de l'École des Chartes, M. Marrou qui descendait. Il m'arrêta et me dit, reprenant sa respiration sifflante entre les deux phrases : « Je vous remercie de m'avoir donné vos deux livres. C'est vraiment "très bien" ». Je m'attendais si peu à une telle déclaration et fus tellement surpris que je restais sans réponses. Et qu'aurais-je pu répondre ? Je ne revis pas M. Marrou : il mourut, hélas, quelques mois plus tard.

Le lecteur me saura gré, plutôt que de le renvoyer à mon livre, de reproduire ici le principal de l'argumentation sur laquelle M. Marrou était d'accord (j'ajoute entre parenthèses quelques indications permettant de comprendre le résumé sans avoir lu tout le chapitre qui précède) :

« Les objections qu'il nous faut élever contre cette interprétation (de Schwartz et Connolly reprise par B. Boite) se ramènent au reproche d'un parallogisme et de deux fautes de méthode :

1. — Le parallogisme se situe dans le raisonnement, légitime en soi mais mal conduit, par lequel on interprète l'inscription d'après les documents, en particulier d'après la transition, et les documents d'après l'inscription. La conclusion de ce raisonnement, en effet, qu'on le prenne dans un sens ou dans l'autre, contredit très exactement son point de départ : si l'on part de la transition pour aboutir à l'inscription, on part d'un seul ouvrage (comportant une première partie sur les charismes et une seconde sur la discipline) pour aboutir à deux ouvrages (un « Sur les charismes » et une

« Tradition apostolique », et si l'on part de l'inscription pour aboutir à la transition, on part de deux ouvrages (un « Sur les charismes » et une « Tradition apostolique ») pour aboutir à un seul (une « Tradition apostolique » comportant une première partie sur les charismes).

2. — La première des deux fautes de méthode consiste à déclarer, en fonction du faux raisonnement et sur les prétendues affirmations du prétendu prologue, que le « document x » est une œuvre littéraire ayant un véritable auteur, alors que l'examen le plus superficiel montre qu'il n'est qu'une compilation d'éléments disparates restés tels quels, et dont de nombreux auteurs et plusieurs compilateurs doivent être responsables, sans qu'aucun ne leur ait rendu le service de les réduire, comme feront les auteurs des remaniements (*Testamentum Domini, Canons d'Hippolyte, Constitutions apostoliques*) à un semblant d'unité (en les réécrivant).

3. — La seconde faute de méthode consiste à déclarer, là encore en fonction du faux raisonnement et sur les prétendues affirmations du prétendu prologue, que les deux chapitres sur les charismes des *Constitutions apostoliques* ne peuvent avoir aucun rapport avec le texte sur les charismes dont la transition latine dénonce l'absence dans le « Recueil » ; sur quoi l'on imagine qu'un traité complet « Sur les charismes », d'importance au moins égale à la (prétendue) « Tradition apostolique », a été laissé de côté par le compilateur du « Recueil » et est irrémédiablement perdu, alors qu'il est si simple de penser que ce qui manque dans le « Recueil » en a été retiré, comme a été retirée la « transition » dans le « Senodos », mais subsiste remanié dans les chapitres sur les charismes des C.A.

Lorsque deux documents parallèles, tels un remaniement et sa source, présentent des lacunes, des désordres ou des corruptions évidentes, la saine méthode critique demande qu'avant de se lancer dans des conjectures hasardeuses en dehors des textes, on s'attache à corriger les manques ou les fautes d'un document en s'aidant de l'autre.

Dans la mesure donc où l'on a reconnu, comme nos auteurs, que les C.A. sont un remaniement du « Recueil », remaniement qui suit pas à pas sa source, on n'a pas le droit de conclure que les deux chapitres sur les charismes qui y figurent, ne sont pas le remaniement de l'inscription sur les charismes dont la « transition » dénonce l'absence dans le « Recueil » et dans les collections qui en dérivent (...) et d'inférer la disparition à cet endroit d'un traité tout entier d'Hippolyte sur les charismes... (p. 31-34).

## II. - Les péripéties de ma recherche

Mon article d'*Ostkirchliche Studien* de 1945 (9) n'allait pas au-delà de ces raisonnements. Dans sa recension du *Bulletin de théologie ancienne et médiévale* 9 (1965) 708, n° 2089, Dom Botte, qui s'était déjà, en 1956, élevé violemment contre mon « Argument d'un travail à paraître sur les origines de la messe » (10), déclara qu'il ne pouvait pas plus prendre au sérieux mes fantaisies de critique textuelle et littéraire « que les prédictions d'une voyante extra-lucide qui croit lire l'avenir dans le marc de café ».

C'est Dom Botte cependant, qui, en voulant contredire mon induction concernant les chapitres sur les charismes des C.A., m'a fait franchir le dernier pas de ma démonstration, celui que, par analogie, on peut appeler la « confirmation expérimentale ». Voici comment :

En septembre 1967, à la « Fifth International Conference on Patristic Studies » à Oxford, dans le cadre du « Master theme Hippolytus », B. Botte présenta une communication intitulée « Le texte de la Tradition apostolique ». Je transcris le compte rendu que j'en ai donné dans la bibliographie de ma thèse, p. 222 :

Reprise des pages XXIII-XLIV de son édition Münster 1963 sur l'établissement du texte de la *Tradition apostolique*. Le principe général de l'édition est, selon B. B., que les leçons des traductions doivent être préférées à celles des remaniements et celles de la version latine à celles des autres versions ; des règles sont établies pour résoudre les différents cas de divergence et de concordance. Dans la discussion qui suivit l'exposé, J. Magne s'éleva contre cette conception trop rigide et « a priori » de la critique externe, plaida la cause de la critique rationnelle, et fut obligé de dessiner un schéma pour faire admettre à B. B. que les auteurs des remaniements (ou des autres traductions) avaient pu utiliser des textes de l'ancêtre commun plus anciens que le texte utilisé par le traducteur latin ; B. B. maintint que cette possibilité théorique ne se vérifiait pas, même pour le « Testamentum », ce qui est précisément ce qu'il faut d'abord prouver ».

(9) « La prétendue Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome s'appelait-elle « Les Statuts des saints Apôtres ? » Etude détaillée d'une phrase de la prière d'ordination présbytrale suivie de considérations sur la vraie nature du document », dans *Ostkirchliche Studien* 14 (1965) 35-67.

(10) Jean MAGNE, *Argument d'un travail à paraître sur les origines de la messe. Première partie : des liturgies actualisées à leur texte ou à leur teneur primitive*, Paris 1955, 72 p., tirage offset de 150 exemplaires « pro manuscripto » destinés par l'auteur à l'usage de ses amis et de ses collègues. Les autres exemplaires ont été distribués à la Société de Théologie de Louvain et à la Société de Théologie de Paris.

Le lendemain 20 septembre 1967, dans la même Alington Room de University College, ce fut mon tour, sous la présidence de B. B., de traiter le sujet « Tradition apostolique ou Statuts des Apôtres ? » Je transcris encore la page 222 de ma thèse :

« Reprise de la seconde partie de l'article d'*Ostkirchliche Studien* (1965) montrant qu'un extrait de la *Tradition apostolique sur les charismes* d'Hippolyte devait se cacher sous les gloses des C.A. VIII, 1-2, et que la « Constitution de l'Église égyptienne » devait être appelée, d'après le titre du fragment Richard, « Diataxeis (ou Statuts) des saints Apôtres ». Au cours de la discussion, B. B. maintint que les chapitres sur les charismes des C.A. étaient pure invention du Constituteur, sans pouvoir en avancer aucune preuve. »

Les RR. PP. Cl. Mondésert et L. Doutreleau, l'un Directeur, l'autre Rédacteur de « Sources chrétiennes », assistaient aux deux communications. Ils avaient pu constater l'embaras de Dom Botte qui ne cessait de répéter, en réponse à mon raisonnement, l'affirmation gratuite et invraisemblable que le Constituteur, sur la simple indication du (prétendu) prologue qui mentionne qu'il a été parlé des charismes, avait inventé de toutes pièces, ou pris ailleurs, ou retrouvé le « traité » manquant sur les charismes. Je me retrouvai par hasard avec eux à la gare d'Oxford le samedi matin, et nous fîmes ensemble le voyage jusqu'à Londres. Ils voulurent bien me dire qu'ils étaient persuadés que j'avais raison et m'assurèrent que pour l'édition projetée de « Sources chrétiennes » ils demanderaient à Dom Botte, ainsi que je le suggérais, non pas, bien sûr, de renoncer au titre de « Tradition apostolique » — c'était impensable —, mais seulement d'introduire dans le livre les modifications suivantes :

1° Dans le statut de la consécration épiscopale, de ne pas omettre dans la traduction, ainsi que le demandait aussi E. C. Ratcliff (*JThS*, NS 15 (1964) 406) le renvoi « à ce qui a été dit plus haut » puisqu'il est attesté dans tous les témoins sauf le latin, et est répété, même dans le latin, aux statuts du prêtre et du diacre, ce renvoi étant important pour comprendre la formation du « Recueil » (Voir ma thèse, p. 82).

2° Dans la prière de consécration épiscopale, de ne pas harmoniser « donne 'sur' ton serviteur » en « donne 'à' ton serviteur », cette in correction révélant une interpolation entre les mots « verse l'esprit hégémonique / sur ton serviteur » (Voir ma thèse p. 111).

3° De corriger les six fautes ou inexactitudes relevées pour la seule page 22 dans mon article d'*Ostkirchliche Studien* p. 36, n. 7.

4° D'ajouter les renvois qui permettraient de comprendre la séquence du texte aux chapitres 41-43, où les doublets sont présentés sur deux colonnes.

5° Au chapitre 36, de ne pas omettre la référence du fragment Richard « *ek tón diataxeón tón hagiôn apostolôn* ».

Au début d'octobre, je reçus une lettre du P. Mondésert me disant que, « par suite du caractère connu de Dom Botte », il avait renoncé à lui demander les corrections envisagées. Je les demandai donc moi-même à Dom Botte. Il me répondit par une lettre datée de Louvain, 16 octobre 1967 :

« Cher Monsieur, J'ai reçu ce matin votre lettre, mais pas encore les photocopies que vous m'annoncez (...)

Au sujet du fragment d'Ochrid, j'en ai eu connaissance au dernier moment par l'amabilité de M. Richard, et je n'ai eu que la possibilité d'insérer le texte dans l'édition sans pouvoir m'en expliquer dans l'introduction. Je ne crois pas que l'édition manuelle soit désignée pour traiter de ce problème. Je m'en expliquerai dans un article, puisque cela paraît troubler certains critiques. Je vous avoue que, à première vue, la question me paraît sans grand intérêt, car les attributions des lemmes dans les florilèges sont souvent fantaisistes. Je reconnais que j'ai eu tort et qu'il ne s'agit pas d'une fantaisie de scribe, mais j'ai une solution beaucoup plus simple que la vôtre, et je m'étonne que vous n'y ayez pas pensé vous-même. Je ne sais ni où ni quand paraîtra mon article, mais je vous en enverrai un tiré à part. En vous remerciant encore (...)

Le livre parut sans changement dans la collection « Sources chrétiennes » avec un « imprimi potest » daté du 7 mars 1968.

Ce n'est donc pas injustement que H. Chirat (RevSR 40 (1966) 307-310), « à ma suite », reproche à B. B. l'omission du titre du fragment Richard, qu'il était si facile d'imprimer, dans les deux éditions, à la suite du texte. J'espère que ce titre, plus exactement cette référence, figure au nombre des *Addenda et Corrigenda* annoncés dans les *Mélanges liturgiques offerts au R. P. Dom B. B.*, pour le 4<sup>e</sup> tirage de l'édition de Münster. Je n'ai pu le contrôler.

### III. - Les chapitres sur les charismes

L'article annoncé dans la lettre de Dom Botte du 16 octobre 1967 citée plus haut se mua en une communication intitulée « Le traité des charismes dans les Constitutions apostoliques » présentée au congrès d'Oxford de 1971 auquel je pris part également, mais publiée seulement en 1975 dans *Studia patristica* XII (TU 115) p. 83-86. Puisqu'on prétend, dit-il en substance, que les chapitres

sur les charismes des C.A. remanient un extrait authentique de la « Tradition apostolique sur les charismes » d'Hippolyte, « la seule manière d'en sortir est d'examiner le texte de ces deux chapitres et de voir ce qu'il représente, compte tenu des interpolations habituelles du rédacteur » (p. 38-84).

C'était là, en effet, et c'est encore la seule façon définitive de décider qui a raison de lui ou de moi.

J'avoue que je fus d'abord un peu embarrassé car j'avais vainement essayé plusieurs fois de séparer les gloses du Constituteur de sa source. Des essais effectués dans les sept premiers livres où les C.A. remanient la *Didascalie*, m'avaient fait douter que ce fût possible. Mais Dom Botte disait avoir réussi. Les notes prises à Oxford étant trop imprécises, je lui écrivis pour lui demander de m'envoyer son texte. Ma lettre est datée du 12 mars 1972 :

« Mon cher Père, sollicité, comme vous-même et tant d'autres, de contribuer au Festschrift de Marcel Richard, j'avais envisagé de reprendre le problème, évidemment fondamental, des chapitres sur les charismes des Constitutions apostoliques. Je renonce à ce projet pour le Festschrift, car il entraînerait plus de pages qu'il n'est convenable d'en proposer pour un ouvrage qui réunit 216 contributions. Mais comme la seule voie que nous ayons de faire avancer la solution du problème Tradition apostolique ou Diataxeis est bien celle que vous avez ouverte dans votre communication à Oxford, j'aimerais ne pas abandonner cette recherche de la distinction entre les gloses du Constituteur et sa source, recherche que j'avais entreprise déjà plusieurs fois sans aboutir, sans non plus, il est vrai, me donner beaucoup de peine. Les notes que j'ai prises en vous écoutant s'avèrent insuffisantes et trop incertaines pour me permettre de reconstituer avec exactitude ce que vous attribuez à l'un et à l'autre. Comme la publication de cette communication dans les *Studia patristica* se fera probablement attendre encore deux ou trois ans, je me permets de vous demander si vous consentez à m'en communiquer le texte ou tout au moins à me donner les références (divisions ou pages et lignes de Funk, par exemple) de la répartition que vous faites. En vous remerciant à l'avance de ce qu'il vous sera possible de faire, je vous prie d'agréer mes très respectueux sentiments. »

Dom Botte me répondit qu'il n'avait pas le double de son texte. Je renouvelai donc ma tentative sans tenir compte de la sienne, mais cette fois je pensai à employer le procédé qui m'avait si bien réussi pour débrouiller la fin du psaume 22 (11), et qui consiste à

(11) « Le texte du psaume XXII et sa restitution sur deux colonnes », dans *Semítica* XI (1961) 29-41.

prendre le texte par la fin. Il se fonde sur le principe que les fautes descendent le texte mais ne le remontent pas. Il faut donc corriger ce qui précède d'après ce qui suit et non le contraire comme on le fait trop souvent. En un quart d'heure, le temps de lire le texte à l'envers pour voir à quelle phrase antécédente chaque phrase rencontrée devait logiquement se rattacher, le gros du travail était fait.

Comparons maintenant la solution de B. B. et la mienne :

Sur les 148 lignes du grec de Funk, B. B. ne relève que deux interpolations, soit 2 + 23 lignes :

1° « une courte, p. 160, 11-13. Elle explique la citation de Mc 16, 16-18 ». Cette référence indique la phrase « Avec raison, comme si nous étions parvenus à la perfection, il dit (ind. prés.) à tous pareillement au sujet des charismes qui, venant de lui, sont donnés par l'Esprit : « Les signes suivants accompagneront... (Mc 16, 17-18).

2° « une longue, ii, 8 (p. 462, 27) jusqu'à l'exemple de Moïse », (ii, 12 (464, 20), ce qui indique le texte : « Et nous disons ceci pour que ceux qui ont reçu de tels charismes ne se croient pas supérieurs à ceux qui ne les ont pas reçus. 9. Nous parlons des charismes par les signes, car il n'est personne ayant, grâce au Christ, cru en Dieu qui n'ait, par là même, reçu un "charisme spirituel" (Rom 1, 11)... » Les 19 lignes restantes développent le thème des charismes spirituels.

La conclusion est la suivante : « Le rédacteur des C.A. n'a pas trouvé de traité « Des charismes » pour combler la lacune apostolique entre les « Canons apostoliques » et la « Tradition apostolique ». Mais il a trouvé un traité « Des signes » et il a jugé que, avec quelques interpolations, il pouvait en faire un traité des charismes. » (p. 85).

Je suis d'accord avec B. B. pour considérer les § 9-11 comme une glose du Constituteur, mais si l'on inclut dans cette glose le § 8, l'exemple de Moïse ne se rattache plus à rien (Voir mon texte plus bas). Si, d'autre part, ces deux passages sont les seules gloses du Constituteur, il en résulte que les 125 lignes restantes apparaîtraient à sa source : il l'aurait ainsi recopiée assez exactement, ce qui, à considérer sa façon de procéder là où l'on possède aussi sa source, est tout simplement impensable.

Les résultats de mon analyse sont tout différents. Je laisse ici de côté l'introduction (i, 1-2, p. 460, 4-23) dans laquelle se situe la première interpolation que croit relever B. B. Lors de la soutenance de ma thèse, M. Nautin a discuté ligne par ligne la répartition que j'en avais proposée. Je l'ai modifiée selon ses vues dans le volume imprimé. La relisant aujourd'hui, je reste persuadé, comme alors, qu'on manque de critères suffisants pour affirmer quoi que ce soit de certain. C'est d'ailleurs, pour moi, sans importance puisque je tiens que cette introduction, le « prologue-transition » et l'épilogue sont l'œuvre du compilateur du Recueil, soucieux de souder entre elles ses diverses parties (Voir ma thèse p. 72, 2°).

Abstraction faite, donc, de l'introduction, il reste encore 129 lignes, dans lesquelles je discerne quatre grandes interpolations de 7, 12, 22, et 48 lignes, soit 89 lignes, plus quelques petites, ce qui laisse environ 38 lignes pour la source. Je renvoie pour les détails aux pages 37-59 et 87-104 de mon livre, et ne donne ici que le résultat, indiquant seulement entre parenthèses l'étendue des gloses supprimées :

C.A. VIII, i, 3. « Les signes n'ont pas été donnés » pour nous, « les croyants, mais pour les incroyants » (*I Cor 14, 22*). (— 3 mots) Et, de fait, chasser les démons ne nous profite pas à nous, mais à ceux qui sont purifiés par l'action du Christ. (— 7 lignes). 4. Il n'est donc pas nécessaire que tout fidèle chasse des démons ou ressuscite des morts ou parle des langues, mais seulement celui qui est gratifié de ce charisme pour une raison précise d'utilité en vue du salut des incroyants, lesquels, souvent, ne sont pas convaincus par l'évidence des démonstrations mais le sont par la force contraignante des signes, quand ils sont dignes du salut. (— 12 lignes). 7 b. Et c'est à cause d'eux qu'il plaît à Dieu, en bon administrateur, que des miracles soient accomplis, non par la force des hommes mais par sa volonté.

8. Et nous disons ceci pour que ceux qui ont reçu de tels charismes ne se croient pas supérieurs à ceux qui ne les ont pas reçus. (— 22 lignes). 13. En effet, Moïse, l'homme de Dieu » (*De 33, 1*), accomplissant les signes en Égypte, n'a pas fait l'arrogant avec ses frères de race, et, appelé 'dieu' » (*Ex 7, 1*), il n'a pas davantage fait le fanfaron devant son propre frère Aaron. 14. Jésus, fils de Nave, non plus, conduisant le peuple après lui, qui a, dans la guerre contre les Jébuséens, parce que le jour était trop court pour assurer la victoire, « arrêté le soleil sur Gabaon et la lune sur la vallée d'Aïlon (*Jos 10, 12*), n'a pas fait l'arrogant avec Phinéas ou Caleb. Ni Samuel, qui a fait tant de choses incroyables, n'a réputé pour rien David. (— 1 ligne). 15. Et encore, alors qu'il y avait en Israël sept mille saints qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal, seul Elie et son disciple Elisée devinrent thaumaturges, mais Elie n'a

pas tourné en dérision l'indendant Abdias (*III R* 18, 12-15) qui, craignant Dieu, ne faisait pourtant pas de signes. Elisée, non plus, n'a pas regardé de haut son disciple tout tremblant devant les ennemis (*IV R* 6, 15). 16. Ni Daniel le sage, deux fois préservé de la gueule des lions, ni les trois enfants préservés de la fournaise n'ont méprisé leurs autres frères de race ; ils savaient, en effet, que ce n'était pas par leur propre pouvoir qu'ils avaient échappé au péril, mais que c'était par la force de Dieu qu'ils avaient opéré des signes et s'étaient tirés des difficultés (— 48 lignes) ii, 8. Silas et Agabus (— 2 mots) exerçant la prophétie, ne se sont pas égalés aux Apôtres ni n'ont dépassé leurs justes mesures (— 3 mots).

9. Des femmes aussi ont prophétisé : autrefois Marie, la sœur de Moïse et d'Aaron ; après elle, Débora ; plus tard, Oïda et Judith, celle-là sous Josias, celle-ci sous Darius ; et la mère du Seigneur aussi a prophétisé, et Elizabeth, sa parente, et Anne, et (— 2 mots) les filles de Philippe, mais elles ne se mirent pas au-dessus des hommes et restèrent cantonnées dans leur domaine.

10. Si donc (— 2 mots) un homme ou une femme reçoit quelque grâce de ce genre, qu'il s'humilie afin que Dieu se complaise en lui : « Sur qui regarderai-je », en effet, dit-il, « sinon sur celui qui vit humble, paisible, et dans le respect de mes paroles ? » (*Is* 60, 6).

La première partie de ce texte expose que les signes et miracles sont faits par Dieu pour convertir les incroyants ; la seconde en tire la conséquence que les charismatiques qui opèrent ces signes et miracles n'ont pas à s'en glorifier, et donne comme exemples tous les charismatiques depuis Moïse jusqu'aux filles de Philippe.

Or la transition, telle que la traduit B. B. — de façon discutée mais peu importe ici (v. ma thèse p. 56) —, est un résumé assez exact de la première partie de ce texte : « La (partie) du discours qui concerne les charismes (= i, 8), nous l'avons exposée comme il fallait : tous (ces charismes) que Dieu, dès l'origine (= depuis Moïse, le premier charismatique dans la Bible), accorda aux hommes selon sa volonté (= i, 7, b), ramenant à lui cette image qui s'était éloignée (= i, 3-7). » Et la seconde partie, la leçon d'humilité, a son parallèle dans l'invitation à garder la tradition.

La transition est donc bien une composition du compilateur du Recueil qui a introduit les exemples d'humilité à l'intention des charismatiques (et peut-être aussi de la hiérarchie) entre le traité sur le choix des ministres des « Canons apostoliques » et le traité des ordinations du « document x ». Et le texte sur les charismes dégage des gloses du Constituteur est bien celui dont la transition

cessa à supression dans la recension du Recueil d'où dérivent le

Les six données du problème (voir ma thèse p. 22) : 1° la transition latine, 2° les chapitres sur les charismes des C.A., 3° le nom d'Hippolyte dans les documents dérivés, 4° l'inscription de la statue, 5° le titre du fragment Richard et, 6° le genre littéraire des deux documents reliés par la transition, se trouvent harmonieusement résolus si l'on considère le texte recouvert sur les charismes comme un extrait de « La Tradition apostolique sur les charismes » d'Hippolyte, et les statuts canonico-liturgiques qui lui font suite comme « Les Diataxeis des saints Apôtres ».

Je fis part, bien sûr, à Dom Botte de ma solution. Je ne me souviens pas qu'il m'ait répondu.

Quand il reçut ma thèse, en juin 1975, il était encore en possession de toutes ses facultés et parfaitement capable d'en donner un compte rendu, s'il l'avait voulu, et de la démolir, s'il l'avait pu. La preuve en est qu'un an plus tard, en juillet 1976, il présenta aux « Conférences Saint-Serge », une communication intitulée « Peuple chrétien et hiérarchie dans la "Tradition Apostolique" de Saint Hippolyte » (12). Elle commence ainsi : « La Tradition Apostolique est un document complexe et on ne peut le comprendre sans tenir compte de sa complexité ». Ce début m'incita à faire remarquer que cette complexité s'accordait mal avec l'attribution du document à un auteur tel qu'Hippolyte. Dom Botte me répondit : « J'ai exposé mon opinion, vous avez publié la vôtre, les lecteurs jugeront ». Si donc, sans abandonner son opinion, il a gardé le silence, c'est, je pense, qu'il n'avait pas d'arguments à faire valoir.

#### IV. - Le rituel des ordinations

Je dois encore répondre à l'accusation de professeur des « hypothèses doctrinales », que j'aurais même « avouées » (p. 6), et mes recherches sur la préhistoire des textes ne pourraient « être que la tentative de projeter sur eux une théorie évolutive de l'origine de l'Ordre et surtout de sa nature sacramentelle, théorie qui a déjà été suffisamment dénoncée » par H. Crouzel, I. H. Dalmais et V. Loi (p. 23, n. 108 qui renvoie à la n. 9).

Ce sont mes analyses du rituel des ordinations qui sont visées, plus particulièrement mes analyses de la prière de consécration

(12) Dans *L'Assemblée liturgique et les différents rôles dans l'Assemblée* (Conférences Saint-Serge 1976), Roma, Edizioni liturgiche, 1977, p. 79-91.



épiscopale et du statut pour l'élection de l'évêque qui la précède. Je citerai deux témoignages :

Celui d'abord du R. P. M.-E. Boismard, de l'École biblique de Jérusalem, dans son compte rendu de la Revue Biblique, 1979, p. 476 :

« (...) J'ai spécialement apprécié la critique littéraire des textes concernant l'ordination épiscopale. Avec beaucoup de finesse, Magne relève les contradictions grammaticales contenues dans la prière d'ordination, les doublets qu'elle présente, les tendances théologiques des différents éléments, et il propose l'hypothèse suivante : sous sa forme actuelle, la prière d'ordination aurait fusionné deux prières différentes, dont la première aurait elle-même connu une forme simple et une forme amplifiée. La forme simple de la première prière aurait simplement demandé à Dieu de verser « l'esprit héronique » sur le futur ordonné afin qu'il soit capable de paître le troupeau que Dieu lui confie. Dans la seconde prière, plus tardive, l'évêque est devenu « grand-prêtre » et l'on demande à Dieu de lui donner les qualités nécessaires pour bien remplir cette fonction. (...) »

Le statut sur l'ordination épiscopale, sous sa forme actuelle, résulterait lui aussi de la fusion de deux textes parallèles. Selon le plus ancien, l'évêque est élu par le peuple qui lui impose les mains en silence. Selon le plus récent, c'est encore le peuple qui choisit l'évêque, mais l'imposition des mains est faite par l'un des évêques présents, par délégation des autres. Ici encore la précision des analyses littéraires est très convaincante. (...) »

A l'appréciation d'un bibliiste, j'ajouterai celle d'un liturgiste. Voici ce que m'écrivit Cyrille Vogel, le regretté professeur de liturgie de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, dans une lettre datée du 31 mai 1975 :

« Cher ami, je viens de recevoir, ce samedi matin, vos deux volumes (...) Comme vous pouvez le supposer, j'ai lu le t. I (j'ai commencé à le lire), par les conclusions (p. 191). Conclusions 2 et 3 me paraissent assurées ; conclusion 1 est possible mais hypothétiquement. Dans tous les cas, vers 200, la conclusion n° 3 me paraît définitivement acquise. Pour la période antérieure, et surtout avant la *Ia Clementis*, les documents nous manquent ; vous le savez aussi bien que moi. Les termes mêmes d'évêque-presbytre-diacre sont interchangeable et polyvalents. Votre conclusion 1 est fort possible, mais, à vrai dire, c'est une hypothèse. Ce qui me paraît exclu, c'est l'existence, à cette époque, d'un statut quelconque (j'en suis toujours aux césures : pas d'histoire des institutions avant 200, au mieux recul jusque'en 100). (...) »

Sans tenir compte apparemment de l'apport nouveau de mes analyses qu'il n'a pas eu le temps d'approfondir, C. Vogel compare

mes conclusions aux siennes et les déclare « fort possibles » ou assurées ». Aucun reproche de vouloir vérifier une théorie.

En réalité, je ne professe aucune hypothèse doctrinale, ni ne me soucie d'aucune orthodoxie. Il m'est indifférent que les choses se soient passées d'une façon ou d'une autre, et ceci aussi bien pour les origines chrétiennes que pour celles de l'Islam ou de toute autre religion. J'étudie les textes comme d'autres s'efforcent de résoudre un problème de bridge ou d'échecs. Je ne refuse pas leur évidence mais je refuse de projeter sur les origines ce qui n'est que croyance ou pratique postérieures.

L'évolution est un fait, même si l'on préfère, par euphémisme apologétique, l'appeler « développement homogène ». Les travaux de la Commission liturgique post-conciliaire, auxquels Mgr Martini mort a pris part, en témoignent doublement puisqu'ils procèdent d'un désir à la fois progressif de « mise à jour », et régressif de retour aux sources. Les nouvelles prières eucharistiques démarquent à l'aide d'idées nouvelles des anaphores anciennes. Il en a toujours été de même pour toutes les prières traditionnelles, anaphores ou canon romain (13), bénédictions d'eau ou d'huile (14), prières d'offrande des dons ou épicleses (15), hymnes latins (*Te deum*) ou orientaux (*Gloria*, *Trisagion*, *Cheroubikon*, *Phôs hila-*

(13) « Infra actionem : Memento, Domine... » ou mieux paléographiquement et critériquement « ...una cum papa nostro N. in fractione communicantes » ?, dans *Studia patristica* XV, Berlin 1981 (Communication au congrès d'Oxford de 1975).

« L'anaphore nestorienne dite d'Addée et Mari et l'anaphore maronite dite de Pierre III. Étude comparative », dans *Orientalia christiana periodica* 53 (1987) 107-158.

« Les paroles sur la coupe », dans J. DELORÉ, ed., *Logia. Les paroles de Jésus — The Sayings of Jesus* (Memorial Joseph Coppens), Leuven 1982, p. 485-490 (BPhThL 59). Voir aussi note 9 : *Argument...*

(14) « La bénédiction romaine de l'eau baptismale. Préhistoire du texte », dans *Revue de l'Histoire des Religions* 156 (1959) 25-63.

« Exploration généalogique dans les textes d'exorcisme », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1961, p. 323-364.

« La bénédiction d'autel 'Singulare illud repropitiatorium'. Préhistoire et histoire du texte » dans *Vigiliae christianae* 19 (1965) 169-189.

(15) Voir note 1 : *Sacrifice et Sacerdoce*. Pour l'origine de l'épiclesse p. 62-76.

« La réception de la variante 'Que vienne ton Esprit saint sur nous et qu'il nous purifie' (Lc 11, 2) et l'origine des épicleses, du baptême et du 'Notre Père', à paraître dans *Ephemerides Liturgicae* CII (1988).

ron) (16), prières de consécration des vierges (17) ou d'ordination (18). Quant au statut sur le choix de l'évêque, la nomination par le pape, avec accord éventuel du pouvoir civil, a remplacé l'élection par le peuple.

Au terme de ces explications, on m'accordera, j'espère, que ma thèse et mes analyses, qu'on y adhère ou qu'on les rejette, ne sont pas « œuvre d'imagination » (19).

G. M. de DURAND (\*)

## ETUDES SUR MARC LE MOINE IV UNE DOUBLE DÉFINITION DE LA FOI

A condition de s'aider non seulement des deux présentations qu'E. Lemoine donna jadis de sa traduction, mais aussi de comptes rendus qui y apportent des compléments et de discrètes rectifications (1), le lecteur pourra discerner dans les *Homélies parénétiqes* de Philoxène de Mabboug deux notions de la foi. La distinction est facilitée, en principe, par le fait que, situées comme se doit juste après celle qui sert d'introduction générale, deux homélies sont consacrées à la foi et présentent chacune respectivement l'une de ces notions. Mais comme le but de cette œuvre de Philoxène n'est point spéculatif et théorique, les analyses théologiques y cèdent partout vite la place aux panégyriques convaincants et entraînants (quoique pour notre goût de gens pressés, parfois un peu diffus) des vertus proposées. Cela est déjà vrai pour la seconde homélie (la première sur la foi). Au début pourtant on peut y découvrir deux oppositions qui aident à cerner la pensée de l'auteur. D'autre part l'antithèse classique depuis le temps même des philosophes païens entre le fait brut de l'existence et la question du « comment » (2) : Philoxène la souligne par un double rappel d'*Hé* 11, 6 : pour s'approcher de Dieu, on est tenu, sans essayer d'en scruter la nature,

(\*) 2715, chemin Côte Sainte Catherine, Montréal H3T 1B6 Canada.

(1) Cf. PHILOXÈNE DE MABBOUG, *Homélies*, Introduction, traduction et notes par E. LEMOINE, « Sources Chrétiennes », n° 44 (1956) et aussi : E. LEMOINE, « La spiritualité de Philoxène de Mabboug », *Orient Syrien*, t. 2 (1957), pp. 351-366 ; J. GRIBOMONT, « Les homélies ascétiques de Ph. de M. et l'écho du messianisme », *ibid.*, pp. 419-432 ; I. HAUSHER, « Spiritualité syrienne, Ph. de M. en version française », *O.C.P.*, t. 23 (1957), pp. 171-185 ; A. DE HALLEUX, *Philoxène de Mabboug, sa vie, ses écrits, sa théologie* (Louvain 1963), spécialement pp. 280-288, où les Homélies sont appelées Memré parénétiqes.

(2) Cf. notamment, pour la diffusion du thème, le chapitre d'A. J. FESTUGÈRE, *La révélation d'Hermès Trismégiste*, t. IV, *Le Dieu inconnu* (Paris 1954), pp. 6-17.

(16) Série d'études sous le titre général de « Carmina Christo » restituant au Christ seul ces hymnes adressés actuellement aux trois personnes divines : 1. « Le sanctus de la messe latine », 2. « Le Te deum », 3. « Le Gloria in excelsis Deo », dans *Ephemerides liturgicae* C. (1986) 3-27 ; 113-137 ; 368-390. A paraître ailleurs, 4. « Le sanctus des liturgies orientales », 5. « Le Heis bagios », 6. « Le Trisagion », 7. « Le Cheroubikon », 8. « Le Phôs hilaron ».

(17) « La prière de consécration des vierges 'Deus castorum corporum'. Étude du texte », dans *Ephemerides liturgicae* 72 (1958) 245-267.

(18) Pour les prières d'ordination, voir note 1 : *Tradition apostolique... et Diataxis des saints Apôtres*, p. 103-192.

(19) La photocopie de tous les documents inédits cités a été adressée à la Direction de la Revue en même temps que cet article. En renvoyant les épreuves corrigées, l'auteur y ajoute la copie d'une lettre du R. P. Mondésert datée de Lyon, 21 juin 1987 : « Vous faites bien de publier l'article dont vous avez bien voulu me communiquer le texte. Le P. Doutreleau et moi, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que vous dites de notre conversation (voir ci-dessus p. 13) — encore que nous ne voulions pas prendre parti sur la question d'une façon définitive (elle mérite une longue étude), mais dire que vos arguments nous paraissent sérieux et dignes d'être pris en considération, sans les « a priori » qui s'étaient manifestés. »